



## RECRUTEMENT

La section sportive scolaire est ouverte aux élèves admissibles en 6<sup>ième</sup>, 5<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> à la rentrée 2017.

- Les modalités sont les suivantes :

- ☞ examen des dossiers scolaires
- ☞ ouvert aux licenciés et non licenciés handball
- ☞ aucun critère de niveau de handball obligatoire
- ☞ visite médicale de non contre-indication

**Il serait cependant souhaitable que les élèves soient licenciés dans un club sarthois pour la saison 2017/2018.**

Les dossiers d'inscription sont à retirer au

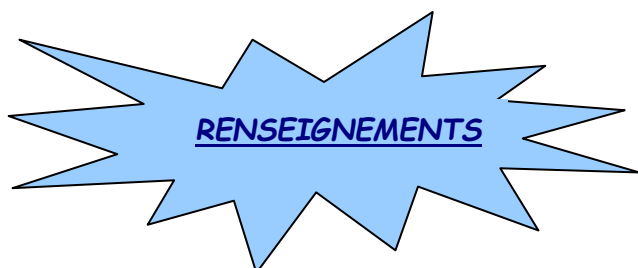
Collège Le Marin ou JS ALLONNES HANDBALL  
avenue F Cévert Complexe G Garnier  
72700 ALLONNES Allée André LEGENDRE  
72700 ALLONNES

Ou à télécharger sur les sites

<http://www.jsahandball.net/>

ou

<http://clg-lemarin.sarthe.e-lyco.fr/etablissement/section-sportive-handball/section-sportive-handball>



## RENSEIGNEMENTS

Monsieur Laurent FOUILLET  
Président JS ALLONNES HANDBALL  
Tél : 07.71.00.06.41

Section sportive soutenue par le Comité



# HANDBALL

Collège Le Marin  
3 avenue François Cevert  
72700 ALLONNES  
☎ 02.43.80.76.26

@ : [ce.0721224p@ac-nantes.fr](mailto:ce.0721224p@ac-nantes.fr)

internet : <http://clg-lemarin.sarthe.e-lyco.fr/etablissement/section-sportive-handball/section-sportive-handball>

**PORTES OUVERTES/**

**Mardi 31 janvier de 18h à 20h  
et vendredi 03 février de 18h à 20h**



JS ALLONNES HANDBALL  
Complexe G Garnier  
Allée André LEGENDRE  
72700 ALLONNES  
☎ 02.43.21.23.84

@ : [1872019@handball-france.eu](mailto:1872019@handball-france.eu)





## OBJECTIFS

- Assurer les meilleures conditions de scolarisation aux élèves, tout en permettant une pratique du handball, par un aménagement de l'emploi du temps. (Fin des cours à 15h).
- Associer projet scolaire et sportif.



## ENTRAINEMENTS

### 2 séances OBLIGATOIRES :

**Mardi** 15H15 à 16H45, gymnase Jean Launay

**Vendredi** 15H15 à 16H45, gymnase Jean Launay

**Nota :** jours et heures à confirmer pour la rentrée prochaine

- Les joueurs (ses) restent licenciés(es) dans leur club avec lequel ils (elles) disputeront leur championnat respectif.
- La participation à l'UNSS et l'AS du Collège est obligatoire.



## ENCADREMENT

Il sera assuré par :

- Cyril FLEURY - BPJEPS handball.



## SUIVI MEDICAL

- La 1<sup>ère</sup> visite préalable à l'entrée en SSS, incombe aux familles.
- Un suivi médical longitudinal sera assuré par le médecin scolaire du collège



## VIE SCOLAIRE

- Les élèves suivent intégralement le programme officiel correspondant à leur scolarité.
- 
- Des dispenses exceptionnelles de séances pourront être accordées en fonction du bilan effectué après le 1<sup>er</sup> conseil de classe.
- 
- Des heures de soutien peuvent être mises en place en cas de difficultés scolaires.